

FUTUR Collège Auguste Renoir

Une exigence environnementale

Ce dossier vous présente le projet du futur Collège Auguste Renoir. Sélectionné sur les quatorze critères de performance environnementale, il sera le premier collège certifié HQE (Haute Qualité Environnementale) du département des Yvelines.

La genèse du projet

Dès 2003, le Conseil général des Yvelines avait programmé la réhabilitation du Collège Auguste Renoir en tenant compte d'une capacité de 900 élèves + la section SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté). Mais cet investissement ne permettait pas, malgré son importance, de remédier de manière satisfaisante aux dysfonctionnements de cet établissement dont les locaux sont éclatés en plusieurs bâtiments et la demi-pension organisée sur trois niveaux.

C'est en juillet 2006 que la reconstruction complète du collège a été décidée pour un effectif de

500 élèves + 96 pour la section SEGPA. Car la capacité d'accueil de cet établissement a été revue, compte tenu d'une baisse d'effectifs et du rééquilibrage entre les deux collèges de Chatou. Mais la procédure de concours restreinte s'est avérée infructueuse.

À cette époque, le Conseil général a souhaité modifier sa politique départementale concernant l'environnement pour faire des Yvelines un éco-département exemplaire. C'est ainsi que le volet environnemental a été intégré au projet en juin 2007.

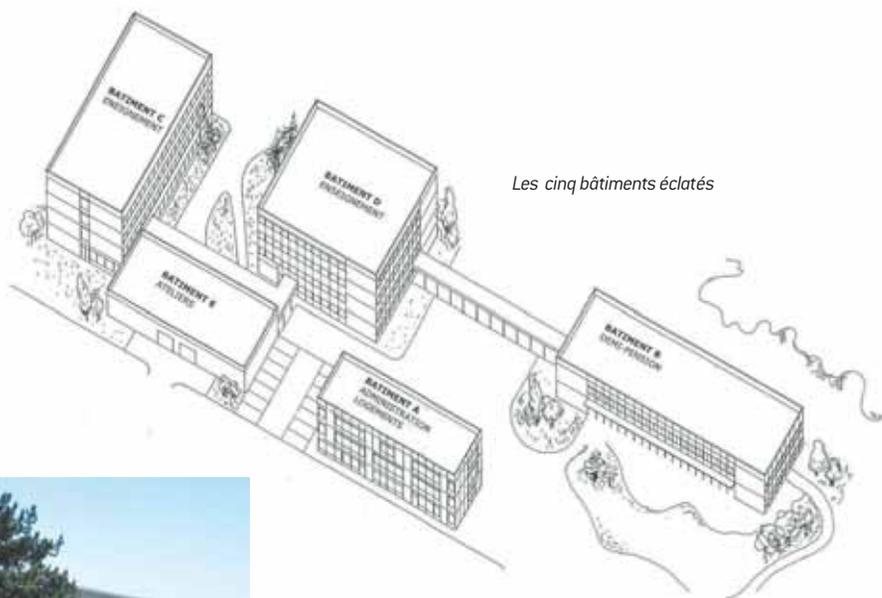
Ce projet est engagé dans une démarche de certi-

fication HQE avec une labellisation Bâtiment Basse Consommation (BBC), inédite pour le Conseil général des Yvelines.



Pourquoi un nouveau collège ?

Construit en 1972, le Collège Auguste Renoir comprend actuellement cinq bâtiments répartis sur un terrain de 20000 m².



Les cinq bâtiments éclatés



Au fil du temps, les installations sont devenues vétustes.

De plus, ce collège présente cinq défauts majeurs :

- **Le sous-dimensionnement de certains locaux** : les salles d'enseignement et le CDI (Centre de Documentation et d'Information), dont la surface passera de 78 à 200 m².
- **L'inadaptation des salles d'enseignement spécialisé** (sciences, technologie, multimédia) et leur indispensable modernisation.
- **La non-conformité de la demi-pension** aux normes HACCP.
- **La dispersion des locaux éclatés en cinq bâtiments**, qui complique l'organisation de la surveillance des élèves.
- **Un fort excédent des surfaces** induisant des coûts de réhabilitation, d'exploitation et de maintenance superflus.

Le projet

Le nouveau collège a été étudié sur une capacité de 500 élèves et une section d'enseignement général et professionnel adapté pour 96 élèves.

Il comprendra un bâtiment principal de 4920 m² composé de classes d'enseignement général, de sciences, technologie, informatique, arts plastiques, musique, vestiaires, EPS, d'une demi-pension d'une capacité de 200 à 400 élèves, d'un hall d'accueil, d'un préau, de quatre logements de fonction (trois pavillons individuels et un appartement pour l'agent d'accueil).

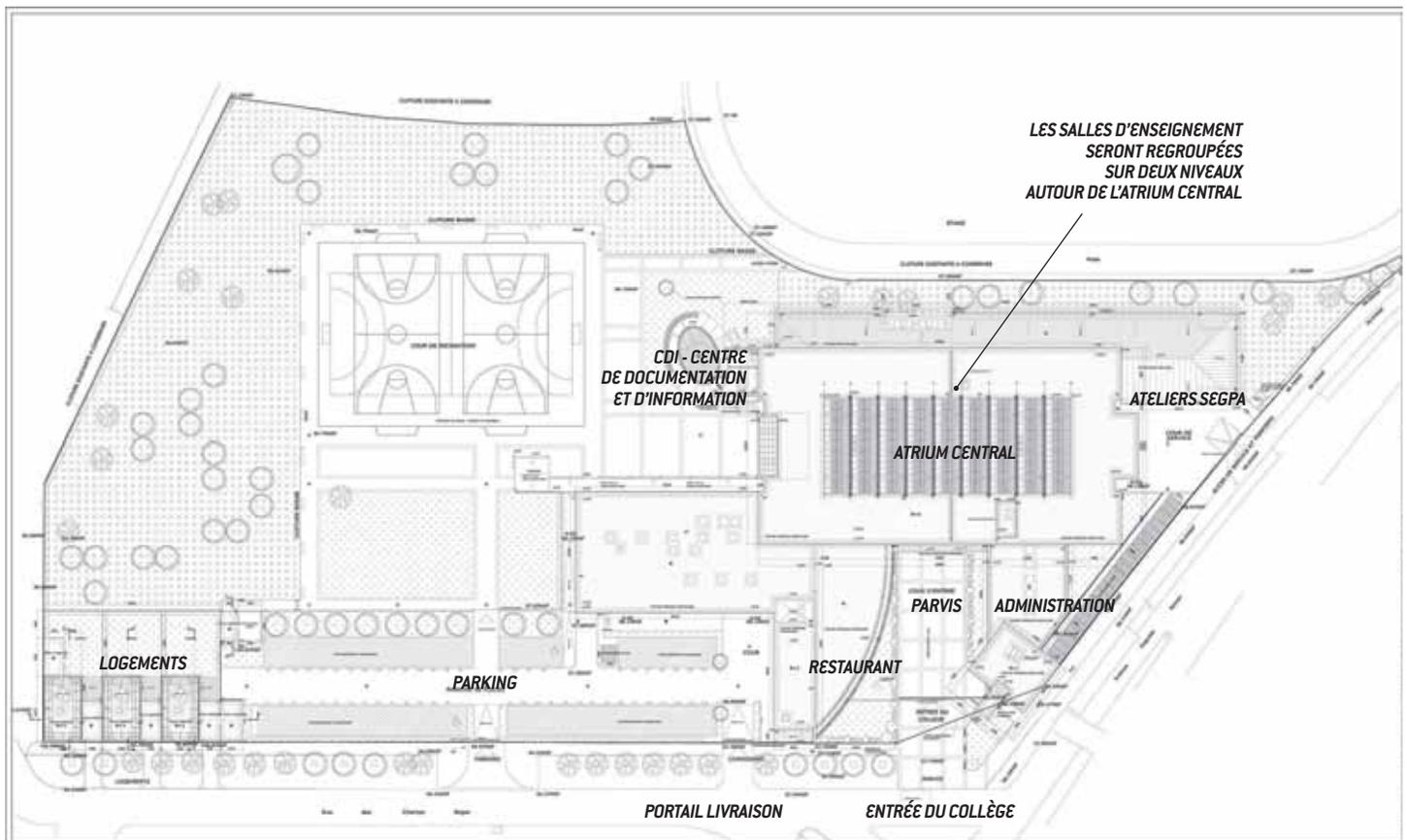
La section SEGPA de 961 m² accueillera : des salles d'enseignement général, d'informatique, des ateliers Hygiène/Alimentation/Service, des métiers du bâtiment, l'administration, les locaux des enseignants.

L'architecture

Le projet architectural retenu pour le futur collège est celui du cabinet ADA. Il se structure autour d'un atrium central qui distribue toutes les activités. Couvert par une verrière équipée de panneaux photovoltaïques, l'atrium propose un concept innovant de collège sans couloirs fermés dont toutes les circulations sont éclairées par la lumière naturelle.



Atrium central



Une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale)



Maitriser l'impact environnemental du projet, garantir une utilisation rationnelle des ressources et des énergies, une meilleure qualité sanitaire des bâtiments et équipements, un meilleur confort : tels sont les objectifs principaux de cette démarche.

Le projet a été sélectionné, pour son volet environnemental, sur les 14 critères de performance environnementale visant la construction, la gestion du bâtiment, le confort et la santé, définis à partir d'une étude diagnostic du site.

Il met l'accent, entre autres, sur les performances thermiques du bâtiment et les énergies renouvelables. Grâce aux techniques énergétiques dé-

ployées, la facture globale d'énergie devrait être réduite d'au moins un tiers par rapport à celle d'un bâtiment réalisé sans niveau d'exigence environnementale.

La performance énergétique du projet sera notamment obtenue grâce à l'isolation thermique du bâtiment renforcée par l'extérieur (murs et terrasses végétalisées), des systèmes de récupération de chaleur notamment sur la ventilation double flux, le recours aux énergies renouvelables (géothermie, chauffe-eau solaires), 260 m² de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité disposés sur la verrière de l'atrium, et une pompe à chaleur sur un réseau de sondes géothermiques.



LE POINT DE VUE de Madame Annette COLLAU, Principale du Collège Auguste Renoir



« Je me suis battue pour le projet. C'est après une visite du Président du Conseil général en 2006, que le Conseil général a décidé une reconstruction totale du collège et non plus un réaménagement. Le travail sur la fonctionnalité a été fait en totale collaboration avec le Conseil général, et les enseignants ont été consultés sur l'avant-projet. C'est un beau challenge. Les nouveaux locaux permettront une nouvelle dynamique pédagogique, avec des pôles disciplinaires (langues, sciences, lettres, art). Le nouveau CDI (Centre de Documentation et d'Information) sera plus vaste et plus fonctionnel, un vrai plus. Le point fort de ce projet est certainement la surveillance des élèves qui va être facilitée par la conception même du

projet car les classes seront regroupées autour de l'atrium central. Le nouveau collège proposera un meilleur confort pour les élèves, les enseignants et l'équipe administrative (salles plus vastes et plus claires), dans un environnement agréable grâce à l'aménagement des espaces verts. Cette opération est menée en totale collaboration avec le Conseil général et la Mairie de Chatou, tout particulièrement les Services Techniques et la Police Municipale. Malgré la gêne occasionnée, les cours ne seront pas perturbés par les travaux. »

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Début 2010

Démarrage des travaux

Déconstruction du bâtiment A (pôle administration/logement) Transfert de ces activités dans le bâtiment B

Février 2010-décembre 2010

Construction de la demi-pension et des logements de fonction

Janvier-février 2011

Déconstruction du bâtiment B (ancienne demi-pension). Installation de sanitaires provisoires

Mars 2011-février 2012

Construction du nouveau collège. Les bâtiments C, D et E seront encore en activité

Mars-avril 2012

Déconstruction des bâtiments C, D et E - Dépose des sanitaires provisoires. Réalisation des espaces extérieurs (parkings, cour, parvis)

Livraison pour la rentrée 2012

Circulation et stationnement

Ce qui va changer pendant le chantier



C'est en totale concertation avec la principale du collège, Madame Collau, que les décisions ont été arrêtées concernant la circulation et le stationnement.

La démolition et la construction des bâtiments du collège se faisant en site occupé, en faisant évoluer les zones de chantier, il n'y a pas eu d'autre possibilité que d'installer la zone de cantonnement des ouvriers et de livraison des matériaux sur le trottoir et le stationnement longeant le collège côté rue Auguste Renoir. Ainsi, pendant toute la durée du chantier, la circulation des piétons sera déviée par le trottoir d'en face, celui qui longe le Centre Sportif Roger Corbin.

De janvier à décembre 2010, les travaux vont aussi être menés côté rue des Champs Roger. La construction des bâtiments (nouvelle demi-pension et logements de fonction) se fera en limite de la clôture actuelle, l'emprise du chantier

va nécessairement englober le trottoir. Afin d'assurer la sécurité des élèves, dont l'entrée provisoire se fera rue des Champs Roger, le stationnement en bataille sera neutralisé sur toute la longueur pour leur créer un cheminement. Pour fluidifier la circulation, le stationnement sera également interdit sur la chaussée en face du collège.

Les concepteurs du projet

Atelier d'architecture ADA - Jean-Yves Dorosz et Alain Masson Architectes BECRI, économiste - CEBAT Bureau d'étude structure-ETB-ANTONELLI Bureau études fluides - SYNAPSE Coordinateur HQE - ALMA-CONSULTING Bureau d'étude cuisine, DIAKUSTIC Acousticien



© DR

TROIS QUESTIONS À PIERRE LEQUILLER,
Député et premier Vice-président du Conseil général des Yvelines, en charge de l'Éducation et de la Culture

Combien de collèges sont gérés par le Conseil général des Yvelines ?

Le Département des Yvelines assure la gestion de 115 collèges publics dont 2 établissements internationaux (Lycée Franco-allemand de Buc et Lycée International de Saint-Germain-en-Laye), ainsi que 22 collèges privés sous contrat, accueillant ainsi un peu plus de 80 000 élèves.

Pourquoi le Conseil général a-t-il choisi le Collège Auguste Renoir pour la construction avec les normes Haute Qualité Environnementale ?

Le Collège Auguste Renoir est le premier collège yvelinois à bénéficier de cette norme. Il était initialement programmé pour une réhabilitation dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2003-2007, puis pour une reconstruction pour un coût estimé à 15,2 millions d'euros.

En 2006, la procédure de concours restreinte s'étant avérée infructueuse, la procédure a été relancée pour obtenir le meilleur prestataire sur les plans fonctionnel, architectural et économique. Parallèlement, l'Assemblée départementale, qui gère d'autres problématiques, délibérait en date du 24 novembre 2006 sur sa politique environnementale.

Ces deux faits ont amené les élus à saisir l'occasion de cette relance du jury de concours pour appliquer au Collège Auguste Renoir les orientations proposées, notamment en favorisant la large prise en compte de l'environnement dans les bâtiments. Ghislain Fournier et moi-même nous sommes beaucoup battus pour que la reconstruction du Collège Auguste Renoir devienne une opération pilote sur ce sujet.

Aussi, il a été voté l'intégration d'un volet environnemental conséquent dans le projet de reconstruction, avec comme objectif une certification H.Q.E., amenant le coût total de l'opération à 22,3 millions d'euros.

Ainsi, ce collège va bénéficier d'équipements performants sur le plan du développement durable : la verrière sera couverte de panneaux photovoltaïques (400 m²), et la géothermie sera utilisée, associée à une pompe à chaleur.

Pour maximiser la performance énergétique du bâtiment, l'isolation thermique sera renforcée par l'extérieur, notamment par l'installation de murs et terrasses végétalisés. Enfin, les eaux de pluie et de ruissellement seront récupérées puis filtrées afin d'être réutilisées.

Quelle est la politique du Conseil général sur la construction et la réhabilitation de ses collèges ?

La planification pluriannuelle 2010-2015 confirme la volonté du Département des Yvelines de s'inscrire comme un éco-département modèle. L'objectif du Conseil général en la matière est simple : tendre vers une certification H.Q.E. pour les 9 opérations de construction, reconstruction et extension proposées au Plan Pluriannuel d'Investissement 2010-2015.

L'intégration des données environnementales à chaque niveau d'intervention dans le cadre de constructions, réhabilitations et/ou maintenances sur les collèges publics sera donc confirmée sur les prochaines réalisations.